LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES DE LA SEINE-MARITIME

REVUE DE CONTRAT

REFERENCE: P7XRDC Version 5.0 Page 8/9



LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL D'ANALYSES

SANTÉ ANIMALE, HYGIÈNE ALIMENTAIRE, HYDROLOGIE, ENVIRONNEMENT

Conditions générales de prestations et de vente en vigueur au 12/05/2020 du

es présentes conditions générales s'appliquent à toutes les offres, devis et onventions, ou autres accords fournis par le LDA 76. Le fait de passer ormande implique de la part de l'usager une acceptation sans réserve de elles-ci. Elles prévaudront sur toutes autres conditions générales ou articulières non agréées par LDA 76. Les présentes conditions générales récisent les conditions de recours au Laboratoire Départemental d'Analyses nis à la disposition des usagers publics et privés. Les présentes conditions énérales de vente seront remises systématiquement à l'usager. e recours aux services du Laboratoire Départemental d'Analyses est soumis à ine redevance appelée taxe d'analyse. Il implique l'acceptation des conditions

e LDA 76 se réserve la possibilité de modifier ses conditions générale outefois les conditions appliquées sont celles en vigueur à la date de commande

La taxe d'analyse est due par le demandeur des analyses, à défaut ar le prescripteur. Des tiers peuvent se substituer en totalité ou partiellement u demandeur le cas échéant si c'est explicitement prévu par un accord écrit u tiers ou dans le cadre d'une politique départementale. Les catalogues et utres documents commerciaux, publicitaires ou techniques du LDA 76 ne auraient avoir de valeur contractuelle en matière de prestations. Les ustrations, descriptions ou dessins figurant sur l'ensemble de ces documents font qu'une simple valeur indicative. Les devis communiqués par le LDA 76 estent sa propriété intellectuelle et ne peuvent pas faire l'objet d'une ransmission à des tiers. Les offres et devis émis par le LDA 76 ont une validité nitée à un mois (30 jours), à compter de la date de leur émission. Au-delà, le DA 76 se réserve le droit de réviser le délai ou les modalités de la prestation n fonction du planning de charge. Les prix sont révisés annuellement au 1er

Commande

Seuls les devis, conventions signés par LDA 76 et l'usag deur juridique ainsi que les fiches de demandes d'analyse signées usager pour les échantillons apportés directement au laboratoire sontact, présibile. ontact préalable. L'envoi, sans contact préalable par l'usager d'ur chantillon accompagné d'un bon de commande demandant une prestation efinie dans le catalogue du LDA 76 vaut acceptation par l'usager de la ersion en cours des conditions de vente

La convention est un devis signé renouvelable par tacite conduction. En générale, elle est proposée à l'usager pour des prestations écurrentes, après une première année de prestations. La convention est égie par les conditions générales de vente en vigueur. Des conventions articulières peuvent être mises en place entre des usagers et le laboratioire our déroger aux principes d'organisation habituels du laboratioir. La taxe l'analyse sera alors adaptée selon les dispositifs particuliers prévus ci-

urée de la conventionde l'usager

a convention est conclue pour une période de un an reconduite tacitement. La conduction est considérée comme actée si aucune décision écrite contraire est prise par l'une ou l'autre des parties au moins trois mois avant la fin de la rée de validité de la convention.

lodification de la convention

oute modification ponctuelle et temporaire par rapport aux dispositions de la ésente convention fera l'objet d'un accord préalable. Toute modification urable entraînera sa révision par un avenant à la présente conv

Modalités de soumission des échantillons au laboratoire

Lorsque l'usager réalise lui-même les prélèvements, le laboratoire ne eut être tenu pour responsable d'une mauvaise réalisation du prélèvement

e LDA 76 peut également proposer une prestation de réalisation de rélèvement. Le laboratoire se charge alors de l'ensemble des étapes saires à la réalisation d'un prélèvement approprié.

Acheminement et accueil des échantillons au laboratoire

Les horaires de réception des échantillons au LDA 76 sont consultables sur le site Internet du laboratoire

Les conditions d'acheminement des échantillons sont sponibles sur le site Internet du LDA 76. Lorsque les conditions d'acheminement n'ont pas été respectées le LDA 76 en informe l'usager. Dans le cas où un usager maintient sa demande d'analyse et dans la mesure où l'anomalie d'acheminement n'affecte pas les résultats analytiques, le LDA 76 réalise l'analyse demandée. S'il s'agit résultats analytiques, le LDA 76 réalise l'analyse demandée. S'il s'agit d'un paramètre analytique habituellement accrédité, le résultat sera éventuellement rendu « hors accréditation ». Le LDA 76 se réserve le droit de faire figurer sur le rapport d'analyse foutès les mentions qu'il jugerait hécessaire concernant l'anomalie d'actieminement et ses conséquences possibles sur le résultat. Les prélèvements et animaux apportés au laboratoire pour analyse he peuvent être repris. L'élimination en est assurée par le laboratoire qui pourra être amené à demander une rédevance particulière couvrant les frais d'élimination des déchets dans u

Conditions d'acc tation des échantillons

Chaque échantillon doit être accompagné d'une demande d'analyse intau minimum les coordonnées du demandeur, le lieu de prélèvement, tion du prélèvement, la date, et l'heure du prélèvement où la date de fabrication, les ana nalyses demandées, le signalement de tout évènement iérer avec les résultats, la signature de l'usager ou de son fié. La responsabilité du LDA 76 ne saurait être engagée si

Le LDA 76 se réserve la possibilité de refuser l'exécution de prestations sur des artillons qui ne répondraient pas aux conditions d'acheminement ou aux ères d'acceptations d-dessus. En cas d'échantillons ne répondant pas aux missions, à l'éthique du laboratoire ou présentant un risque pour les personne ou l'environnement, il pourra être exceptionnellement décidé, après éventue contact avec l'usager de les refuser, voire de procéder à leur destruction, sans

Méthodes d'analyse employées par le laboratoire

Le LDA 76 est accrédité, selon la norme NF EN ISO/CEI 17025 par le Comité Français d'Accréditation (COFRAC). — Portée d'accréditation N° 1-0813 disponible sur www.cofrac.fr.

certaines analyses à caractère officiel, dont la liste peut être communiquée sur

Identification des méthodes employées .

La technique employée et / ou le texte de référence sont toujours précisés sur les devis. La mention du texte de référence tient lieu d'information sur la éthode employée. Lorsqu'un changement de méthode intervient penda l'exécution d'une commande, une revue de contrat est réalisée en interne

Pour les usagers sous convention, une information un changement de méthode provisoire, qui fera l'objet d'un avenant au contrat si le ngement est définitif. Si des modifications par rapport au texte de référence vent être apportées lors de la réalisation des analyses, elles sont mentionnées sur le rapport d'analyse.

Choix des méthodes d'analyse appliquées :

Lorsque l'usager demande la mise en œuvre de méthodes d'analyses spécifiques ne correspondant pas aux méthodes d'analyses choisies habituellement et par défaut pour la matrice considérée, le LDA 76 étudiera sa demande dans le cadre vue de demande. L'usager est informé par devis des méthodes proposées données par écrit.

Lorsque la nature de l'échantillon (composition particulière, domaine de résultat inhabituel etc.) a une influence sur le choix de la technique à mettre en oeuvre, il est demandé à l'usager de foumir ces informations sur la nature de l'échantillon, afin d'optimiser le choix de la technique

Référence aux méthodes internes :

Dans le cas où une méthode interne est utilisée pour la réalisation de la prestation la version utilisée est celle en vigueur à la date de réalisation de l'analyse, sauf précision contraire (sur devis par exemple). La version n'est pas, sauf demande particulière de l'usager, mentionnée sur le devis ou le rapport d'analyse

sous accréditation

Les analyses pour lesquelles le LDA 76 est accrédité sont identifiées dans les devis. Le libellé des analyses réalisées sous accréditation est précédé sur les rapports d'analyse d'un astérisque (°). Une mention explicite cette présentation sur le rapport.

Sur un rapport d'analyse, la présence du logo du COFRAC indique qu'une analyse au moins a été réalisée sous accréditation.

En cas de sous-traitance de prestations, le laboratoire fera paye une redevance pour les frais administratifs majorée de 10 % HT de la prestation sous-traitée dans la limite de 300 € HT, les frais de confection et d'expédition des colis. Selon le cas, le laboratoire pourra payer les prestations du sous-traitant et prélever une taxe d'analyse d'un montant équivalent auprès de l'usager afin d'assurer un prélèvement unique pour un dossier d'analyse ou faire payer les prestations sous-traitées directement par l'usager. Ces prestations incluent notamment les frais d'équarrissage ou d'incinération ou de fourniture des consommables de prélèvement ou d'emballages le cas échéant. Les sous-traitances habituelles sont dûment indiquées comme telles dans les devis et / ou sur le atalogue général et / ou le site Internet. La sous-traitance d'analyses ccréditée n'est réalisée qu'en cas de force majeure, incident, accident, anne durable d'appareil.

L'usager est toujours informé de la décision de sous-traitance d'une demande d'analyse en particulier si celle-ci n'avait pas été prévue initialement lors de l'établissement du devis. L'identité du sous-traitant est communiquée à l'usager afin que celui-ci donne son accord à l'utilisation

critères de compétence, accréditation. En cas de demande particulière et explicite de l'usager et accord sur ce point, il peut être décidé de faire appel à un sous-traitant autre que celui habituellement choisi par LDA 76.

Les analyses sous-traitées sont mentionnées comme telles dans les

En cas de besoin urgent des résultats, selon les circonstances et les analyses concernées, il peut être possible de traiter la demande de l'usager de façon prioritaire. Selon les contraintes générées, les modalités de n urgence peuvent faire l'obiet d'une facturation supplémenta

Les résultats peuvent être transmis en pièce jointe d'un mail, aux adresses électroniques déclarées par l'usager sur le document contractue (demande d'analyses, feuilles d'analyses usager, devis signé, contrat). La diffusion des résultats est faite dans le respect de la confidentialité aux prescripteurs des analyses, aux tiers désignés par le demandeur et aux autorités publiques lorsque la réglementation le prévoit. Elle peut se faire par envoi courrier, envoi numérique auprès des abonnés du laboratoire ou par télécopie.

Le LDA 76 peut communiquer des rapports d'analyses partiels. Seul le engage la responsabilité du labora

Tout rapport réédité fait l'obiet d'une nouvelle approbation et porte la cations apportées sont ident annule et remplace. Les mod approprié, les explications justifiant la réédition.

Dans le cas des analyses concernant la santé animale, le résultat ne pourra être diffusé au demandeur que sous le couvert d'un prescripteur docteur vétérinaire autorisé à exercer en France pour des raisons de protection de la veerinaire autorise à cacreta et l'article pour les haisons de protection tes santé publique et du bien-être animal. En particulier, les résultats des tests de sensibilité aux agents anti-infectieux ne pourront être remis directement au demandeur afin de respecter la réglementation sur l'usage des substances es critiques pour la santé publique.

En dehors des obligations réglementaires, il appartient au demandeur nalyse d'informer les autorités sanitaires et le public en cas de résultats défavorables selon les critères de son plan de maîtrise sanitaire y compris lors de dépassement de critères réglementaires de commercialisation. Le demandeur charge le laboratoire de cette communication en parallèle de son action par une ention. Cela ne dégage pas sa responsabilité propre

Reproduction d'un résultat ou d'un rapport

Sauf autorisation spécifique du LDA 76, la reproduction d'un rapport n'est autorisée que sous la forme d'une copie intégrale ou du fichier PDF intégral. En cas de litige, seul l'exemplaire conservé par le LDA 76 fait foi.

Le LDA 76 interdit toute reproduction du logo COFRAC, en dehors des conditions de reproduction d'un rapport d'analyse, émis par le LDA 76, définies

Après autorisation par le LDA 76, un laboratoire accrédité peut intégrer un résultat dans son propre rapport s'il y identifie clairement le paramètre accrédité, la référence textuelle à l'accréditation avec le nom du laboratoire et le numéro

Par ailleurs, toute utilisation ou référence abusive aux résultats émis par le LDA 76, à son accréditation pourra faire l'objet de poursuites ainsi que toute tentative

LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES DE LA SEINE-MARITIME

REVUE DE CONTRAT

REFERENCE: P7XRDC Version 5.0 Page 9/9

oduction à caractère frauduleux d'éléments ou du modèle de rapport émis par le LDA 76.

Un usager qui diffuse un rapport LDA 76 à un de ses clients est responsable de l'informer des règles d'intégration d'un résultat ou de reproduction d'un rapport LDA 76. Les conditions d'utilisation de la référence à l'accréditation COFRAC du LDA 76 est à retrouver sur le site Internet « conditions d'utilisation de la marque COFRAC

Évaluation de l'incertitude

En l'absence de mention explicite quant aux incertitudes dans les rentiels, l'incertitude n'apparaît pas sur les rapports d'analyse.

Lorsqu'un usager demande que l'incertitude apparaisse sur les rapports d'analyse, cette mention est disponible. L'application de la notion d'incertitude se sultats quantitatifs Les résultats qualitatifs (ex : positif, négatif, présence, absence) ne sont pas assortis d'une expression d'incertitude.

Il existe plusieurs méthodes pour évaluer les incertitudes sur les résultats il existe puseurs interroces pour evaluet es investidates sur les resonais d'essais : en fonction des essais, le LDA 76 utilise la méthode de calcul qui permet d'obtenir le plus aisément l'évaluation des incertitudes. Le choix est fait de façon à ce que la valeur vraie du mesurande ait la plus grande probabilité de se situer dans l'intervalle proposé. Pour réaliser ce calcul de l'incertitude, le LDA

- soit des résultats d'essais internes de reproductibilité intra-laboratoire
- -soit des résultats d'essais interlaboratoires (EIL) auxquels le LDA 76 a participé -soit des évaluations par calcul théorique
- soit l'incertitude figurant dans le texte normatif le cas échéant.

Lorsque le LDA 76 fournit un rapport d'analyse indiquant l'incertitude, il convient toutefois de noter que l'incertitude indiquée est uniquement d'ordre analytique et qu'elle ne prend pas en compte l'incertitude liée au prélèvement de l'échantillon. Déclaration de conformité

Lorsque l'usager n'a pas demandé de prendre en compte les incertitudes et en l'absence de mention explicite quant aux incertitudes dans les référentiels, ou lorsque les référentiels mentionnent que les limites de spécification ont été fixées en tenant compte de l'incertitude, la déclaration de conformité est e uniquement par comparaison aux spécifications sans tenir compte de l'incertitude.

Lorsque l'usager demande de prendre en compte les incertitudes et en l'absence on explicite quant aux incertitudes dans les référentiels, ou lorsque les ls mentionnent que les limites de spécification ont été fixées sans tenir compte de l'incertitude, il est tenu compte de l'incertitude pour établir la

Prestations intellectuelles autres que les analyses

Les prestations intellectuelles (conseil, assistance technique, es prestations à façon) font l'objet d'une proposition détaill formation et autr définissant le contenu de la prestation, ses objectifs, les intervenants et le proposé. Les frais de logistique des consultants (déplacement, hébergement propose. Les irias de augustique des consultants (depreciente, récultats et les agents microbiens isolés sont la propriété du laboratoire départemental qui peut en faire un usage scientifique et technique dans le respect de la confidentialité des

L'usager s'engage à ne pas divulguer et à ne pas exploiter sous quelques formes que ce soit l'ensemble des informations confidentielles le LDA 76 pourrait être amené à lui communiquer, avant et en cours de réalisation de prestation et ce pour une durée de trois ans après la fin des échanges.

sager s'oblige à faire respecter cet engagement de non divulgation et de confidentialité à toute personne salariée ou prestataire pouvant intervenir pour son compte dans le cadre de ces discussion et ouvant intervenir pour son compte dar échanges.

Le laboratoire s'engage à garder confidentielles toutes informations qui auront portées à sa connaissance par l'usager ou par un tiers, dans le cadre de récution des analyses ou prestations pour l'usager.

Toutes les informations sur l'usager obtenues par un tiers autre que l'usag resteront confidentielles entre le laboratoire et le dit-tiers et ne seront pas communiquées à l'usager sauf accord du tiers concerné.

L'usager sera averti dans les devis ou dans tout document contr au LDA 76 des informations que le LDA 76 rendra publiques, sauf exigences légales ou contractuelles .

Toutefois, si le laboratoire est tenu par la loi ou autorisé par des dispositions contractuelles à divulguer des informations confidentielles, l'usager est avisé des informations fournies sauf si la loi l'interdit

17. Protection des données personnelles par LDA 76

Comonitaire la regierrair vergeraire de la Protection des données personnelles (abrégé ci-après en « RGPD 4), le LDA 76 accorde une grande importance à la protection des données à caractère personnel de ses usagers et des utilisateurs de son site Internet . Le LDA 76 est susceptible de collecter certaines données personnelles (nom, prénom, numéro de téléphone, l'adresse postale ou l'adresse mail...) pour la réalisation de toutes prestations inscrites au catalogue. Le LDA 76 s'engage à obtenir votre consentement et à vous permet de vous opposer à l'utilisation de vos données pour certaines finalités de traitement Toute personne a le droit d'accès, de rectification, ou de suppression de ses données ainsi que le droit de refuser le traitement de ses données, de solliciter une limitation ainsi que le droit à la portabilité des données. Ces droits peuvent être exercés à tout moment par simple demande à l'adresse : lavd@seinemaritime.fr

Conformément au Règlement Général sur la Protection des données

Les analyses et les prestations « autres » sont facturées à la fin de leur réalisation, selon les indications figurant dans les devis, conventions, marchés Lorsque la demande d'analyse a été faite sans demande initiale de devis (envo d'un échantillon en colis), la facturation est réalisée selon le catalogue en cours.

Des sur cotations peuvent être appliquées lors de dérogations aux délais usuels pour traitement d'échantillons en urgence.

La facturation est faite au nom de la personne ou de la société identifiée co propriétaire dans la demande d'analyse, le devis, la convention, le marché.

Le délai de règlement de 100% des son trentième jour suivant la date d'émission de la facture.

Les prix sont exprimés en euros HT. La TVA est appliquée au taux en vigueur à la ation des prestations, soit par exemple 20% en 2019.

Les factures sont émises par la Paierie Départementale et adres

Force majeure

Si par suite d'un cas de force majeure, le LDA 76 se trouvait dans l'impossibilité d'assurer la prestation, ses, oldigations seraient suspendues pendant la durée de l'impossibilité d'exéquion du contrat. Dès que la force majeure cessera, les obligations du LDA 76 rephendront pour les prestations non encore réalisées. Est odisidére comme un éverement de present de contrat de la contrôle du LDA 76 et qui empêche l'execution normale de ces obligations, tels que troubles majeurs au plan régional, vanional ou international, grève dans les moyens de traisport, les postes et tréécommunication ou totule autre interruption de cas moyens de traisport, les postes et viécommunication ou totule autre interruption de cas moyens quelle qu'en soit la cause, grêne ou blocage au sein du LDA 76 où affectant ses formisseurs ou sous-traitants, disposition légale ou réglementaire entrainant des bouleversements importants affectant les activités du LDA 76. s du LDA 76

Rèclamations, litiges 20.

réclamation doit être adressée par mail <u>à</u> ritime.fr. Une réponse sera adressée à l'usager plaignant filleurs délais, confirmant ou non la responsabilité du Le cas échéant, le plaignant est informé des conclusions de la réclamation. Le détail du traitement des réclamations est à retrouver sur le site internet du LAVD « en cas de réclamation »

défaut de résolution amiable, les litiges se rapportant à l'exécut des présentes conditions générales relèveront de la compétence du Tribunal Administratif de Rouen.

